PRÉFET
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE

12 au 16 mai 2025 : 9e édition des Journées de la sécurité routière au travail

La Sécurité routière encourage les employeurs à sensibiliser leurs collaborateurs au risque routier professionnel

Chaque jour, des millions de salariés empruntent la route dans le cadre de leur activité professionnelle – que ce soit pour rejoindre leur lieu de travail ou effectuer un déplacement professionnel. Ces trajets, souvent banalisés, sont pourtant l'une des premières causes de mortalité au travail. En 2024 en France, plus d'un tiers des accidents corporels ont impliqué au moins un conducteur en risque professionnel. Ce chiffre s'élève, en Gironde, à 38 % des accidents survenus dans ce contexte professionnel.

À l'occasion de la 9e édition des Journées de la sécurité routière au travail, la Sécurité routière invite les entreprises, collectivités et organismes publics à se mobiliser pour favoriser une prise de conscience collective et durable, en donnant à chacun les moyens de devenir acteur de sa propre sécurité – et de celle des autres – sur la route.

Les chiffres de l'accidentologie :

Chiffres clés nationaux

En 2023, 440 personnes sont décédées lors de trajets liés au travail (trajets domicile-travail ou trajets de mission). Les personnes décédées dans un trajet lié au travail sont majoritairement des hommes, qui représentent 51 % de la population active :

- 90 % des tués lors de trajets de mission sont des hommes ;
- 84 % des tués lors de trajets domicile-travail sont des hommes.
  (Source : ONISR)

Les accidents de la route représentent 5 millions de journées en congés maladie par an. En moyenne, ce sont 89 jours d'arrêt pour une victime d'un accident de la route en lien avec le travail.
(Source : Cnam/MSA 2023)

Chiffres clés en Gironde

Alors que le nombre d'accidents corporels lié au risque professionnel tend à diminuer ces dernières années, le nombre d'accidents mortels a augmenté en 2024 :

- 29 accidents mortels ont été enregistrés avec une implication professionnelle (soit 35 % des accidents mortels) ;
- +8 accidents mortels par rapport à 2023 et +2 accidents mortels par rapport à la moyenne des cinq dernières années ;
- 38 % des accidents corporels impliquent au moins un conducteur dans un contexte professionnel, soit près de 470 accidents.

La part d'accidents corporels impliquant au moins un conducteur en domicile/travail reste plus importante (62 %) que celle des utilisations professionnelles (48 %). À noter qu'un même accident peut impliquer un conducteur en domicile/travail et un conducteur en utilisation professionnelle. À l'inverse, la part des accidents mortels impliquant un conducteur en trajet professionnel est plus importante (69 %) que celles impliquant un conducteur en trajet domicile-travail (41 %). (Source : préfecture – OTSR)

En moyenne sur 2015-2019 : 124 000 jours d'arrêt par an, soit environ 500 salariés arrêtés toute une année. (Source : CARSAT)

La charte des 7 engagements :

Plus de 130 partenaires sont aujourd'hui signataires de la **charte des 7 engagements** pour la sécurité de leurs salariés sur les routes en Gironde :

- Nous limitons aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant ;
- Nous prescrivons la sobriété sur la route ;
- Nous exigeons le porte de la ceinture de sécurité ;
- Nous n'acceptons pas le dépassement des vitesses autorisées ;
- Nous intégrons des moments de repos dans le calcul des temps de trajet ;
- Nous favorisons la formation à la sécurité routière ;
- Nous encourageons les conducteurs de deux-roues motorisés et les cyclistes à mieux s'équiper.

En savoir plus sur https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Securite-routiere2/Prevention-Sensibilisation/La-securite-routiere-au-travail/La-Securite-routiere-au-travail